Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

du vendredi 6 mai 2022 au lundi 23 mai 2022

# Rapport d'enquête



Captage de Vieulesse

Rapport, conclusions et avis, et pièces jointes déposés le 22 juin 2022 auprès des services de la préfecture de l'Hérault, du tribunal administratif de Montpellier.

Le commissaire enquêteur, Gérard MORÉNO

[transmis par courriel, signature sur copie originale]

# **PIECES JOINTES AU RAPPORT**

(Les pièces jointes sont remises, avec le rapport original, à l'autorité organisatrice de l'enquête, la préfecture de l'Hérault)

- P1.- Le dossier soumis à enquête, côté et parafé par le commissaire enquêteur
- P2.- Le registre d'enquête clos le 22 mai 2022 par le commissaire enquêteur et M. Christophe THOMAS, Maire de Servian.
- P3.- Un exemplaire de l'affiche avis d'enquête au format A2
- P4.- L'original de la réponse de M. Gérard ABELLA, 2ème Vice-président, délégué à l'Eau et à l'assainissement de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée aux remarques recueillies dans le registre d'enquête.
- P5.- L'édition du n°1766 de la Gazette de Montpellier datée du 21 au 27 avril 2022, de la Marseillaise datée du 22 au 28 avril 2022
- P6.- Une lettre de la DDTM à la CABM qui n'appartient pas au dossier d'enquête.

# Table des matières

1. PR	ÉAMBULE	4
2. PR	ÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	5
2.1.	Objet de l'enquête publique	
2.2.	Cadre juridique	
2.3.	Contenu du dossier d'enquête	
2.4.	Le registre d'enquête.	
2.5.	Appréciation du dossier soumis à enquête	
3. CA	RACTÉRISTIQUES ET EXAMEN DU PROJET	7
4. OR	GANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	9
4.1.	Désignation du commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique.	
4.2.	Contact et réunions préalables, visite des lieux	
4.3.	Déroulement de l'enquête	
	SERVATIONS ET ANALYSE	
5.1.	Observations contenues dans la note de l'ARS Occitanie	
5.2.	Observations réalisées lors su déplacement sur le site de captage	
5.3.	Observations recueillies dans le registre ou à l'occasion des permanences	
5.4.	Observations reçues de la collectivité maitresse d'ouvrage	
ANN	EXES (les annexes font partie intégrante du rapport)	17
	<b>xe 1</b> : : Décision de désignation par le tribunal administratif de Montpellier dé érard Moréno en qualité de commissaire enquêteur (en date du 22 février	e
		19
Anne	xe 2 : Ouverture de l'enquête publique, arrêté préfectoral	
n°202	22.04.DRCL.0195 en date du 12 avril 2022	21
Anne	xe 3 : Certificats d'insertion des journaux et publications	25
Anne	<b>xe 4</b> : Avis de l'enquête publique	35
	<b>xe 5</b> : Certificats d'affichage des collectivités : Communauté d'agglomération ziers Méditerranée, Mairie de Servian, Mairie de Valros	37
	<b>xe 6</b> : Copies d'écrans : Préfecture de l'Hérault, Communauté d'agglomération ziers Méditerranée, Mairie de Servian, Mairie de Valros	n 41
	<b>xe 7</b> : Réponse de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée M) aux observations figurant sur le registre d'enquête	45

# <u>Département de l'Hérault</u> <u>Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée</u> Commune de Servian

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

du vendredi 6 mai 2022 au lundi 23 mai 2022

# RAPPORT D'ENQUÊTE<sup>1</sup>

# 1. PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) est une communauté d'agglomération au sens de l'article L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), crée par l'arrêté préfectoral n°2001-I-5376 du 26 décembre 2001.

La CABM regroupe 17 communes : Béziers, Alignan du Vent, Bassan, Boujan sur Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran lès Béziers, Lignan sur Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras, Valros et Villeneuve lès Béziers.

Dès sa création en 2001, la CABM a choisi d'exercer la compétence optionnelle 'Eau' pour le compte de ses collectivités adhérentes. Cette compétence est définie dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2001. Par ailleurs, la CABM s'est dotée d'une nouvelle compétence de 'Lutte contre le changement climatique et développement des énergies renouvelables' (arrêté préfectoral n°2018-I-052 du 19 janvier 2018) qui vient renforcer ses responsabilités en la matière.

Depuis le 1er janvier 2017, la CABM exerce également cette compétence 'Eau' pour le compte de la commune de Valros à la suite de son intégration à la CABM au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le dossier présenté par la CABM, concerne la demande d'autorisation du captage de Vieulesse, implanté sur la commune de Servian. Ce captage alimente exclusivement la commune de Valros.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'orthographe utilisée est celle proposée par le Conseil supérieur de la langue française, approuvée par l'Académie française, et publiée par le Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990.

Les collectivités concernées par l'enquête sont :

- <u>La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée</u> (CABM) en tant que maitre<sup>2</sup> d'ouvrage.
- <u>La commune de Servian</u>: la zone de captage de Vieulesse, les servitudes, le périmètre de protection immédiate (PPI), le périmètre de protection rapprochée (PPR) sont localisés sur le territoire de la commune.
- La commune de Valros: les eaux issues du captage de Vieulesse sont destinées à l'alimentation en eau potable de la commune. Seule bénéficiaire des eaux captées, la commune ne dispose d'aucune autre ressource en eau. Ayant intégré la CABM au premier janvier 2017, la commune a délégué la compétence 'Eau' à la CABM. Par arrêté préfectoral modificatif du 14 septembre 2016, l'exercice de la compétence est réalisé par la CABM au 1er janvier 2017 pour le compte de la commune de Valros.

# 2. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

À l'origine, le captage de Vieulesse était composé du puits de Vieulesse et du forage de Vieulesse 91. Il bénéficiait d'une autorisation par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP en date du 11 juillet 1995), pour un débit de 1200 m3/j pour le site du captage.

À la suite de défaillances récurrentes du puit, notamment en période estivale, un nouveau forage Vieulesse 2017 a été créé sur le même site. Ce forage a été provisoirement autorisé jusqu'au 31 décembre 2019, par arrêté préfectoral du 12 septembre 2017, en attente d'études complémentaires.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) souhaite la régularisation de la situation administrative de ce captage.

Ainsi, le dossier présenté concerne la demande d'autorisation administrative de déclaration d'utilité publique pour le captage de Vieulesse constitué par deux forages d'exploitation, les forages de Vieulesse 91 et Vieulesse 2017.

## 2.1. Objet de l'enquête publique

L'objet de l'enquête publique conjointe est préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian. Elle porte également sur l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Il s'agit d'obtenir l'autorisation permanente d'exploiter le captage de Vieulesse et d'abroger les arrêtés préfectoraux précédents devenus soit obsolètes (puit rebouché) soit caducs (au 31 décembre 2019 pour le forage Vieulesse 2017).

<sup>2</sup> L'orthographe utilisée est celle proposée par le Conseil supérieur de la langue française, approuvée par l'Académie française, et publiée par le Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990.

# 2.2. Cadre juridique

La présente enquête concernant la régularisation administrative des captages d'eaux destinées à la consommation humaine est principalement soumise aux dispositions du Code de la santé publique, du Code de l'environnement, du Code de l'expropriation (pour cause d'utilité publique) et du Code de l'urbanisme.

À la suite de ma désignation en date du 22 février 2022, par le tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur (n° E22000026/34 en annexe 1), Monsieur le Préfet de l'Hérault, autorité compétente pour l'organisation de l'enquête, a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de Montpellier et pris un arrêté d'ouverture n°2022.04.DRCL.0195 en date du 12 avril 2022 (annexe 2).

La personne morale de droit public maitre d'ouvrage est la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM).

# 2.3. Contenu du dossier d'enquête

Le dossier soumis à enquête, daté du 12 juillet 2021, a été élaboré sous la responsabilité de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM), maitre d'ouvrage par le Cabinet BERGA SUD<sup>3</sup> (Bureau d'études et de recherches géologiques appliquées) et porte la référence 34/300 J 20 2018.

Ce dossier se présente sous la forme d'une chemise plastique rouge, 3cm d'épaisseur et contient :

- Une note de l'Agence Régionale de Santé Occitanie datée de juin 2021 et intitulée Alimentation en eau potable d'une collectivité publique – Sous-titre : Note explicative sur les périmètres de protection et les prescriptions proposées. [10 pages].
- Deux fiches: Composition et Identification du dossier.
- 7 pièces intitulées :
  - Pièce 1 : Synthèse du dossier
  - o Pièce 2 : Présentation générale de la collectivité et des besoins en eau
  - o Pièce 3 : Le(s) captage(s) et sa (leur) protection
  - Pièce 4 : État parcellaire
  - Pièce 5 : Documents graphiques
  - Pièce 6 : Documents annexes
  - Pièce 7 : Dossier de demande d'abrogation de DUP
- Une pièce rajoutée à la demande du commissaire enquêteur : l'acte notarié de servitude de la parcelle BD 182 sur la commune de Servian daté du 31 janvier 2022.

## 2.4. Le registre d'enquête.

Un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public coté, ouvert et parafé par le commissaire enquêteur a été mis à la disposition en mairie de Servian pendant toute la durée de l'enquête, du 6 mai 2022 au 23 mai 2022, soit pendant 18 jours.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> BERGA –SUD, 10 rue des Cigognes – 34000 Montpellier

# 2.5. Appréciation du dossier soumis à enquête

Les principales pièces du dossier soumis à enquête ont été établies sous la responsabilité du maitre d'ouvrage par le bureau d'études extérieur pour la partie règlementaire, par d'autres organismes spécialisés et une hydrogéologue agrée s'agissant des études annexées au dossier. Ces organismes et personne, sont cités sur la fiche d'identification du dossier.

Le commissaire enquêteur a demandé au maitre d'ouvrage l'ajout d'une pièce au dossier : l'acte notarié contenant la constitution de servitudes au bénéfice de la CABM. Avec l'ajout de cette pièce le commissaire enquêteur considère que le dossier soumis à enquête est complet et comporte l'ensemble des pièces utiles, qu'il est de qualité et permet une bonne compréhension du contexte et des objectifs du projet.

# 3. CARACTÉRISTIQUES ET EXAMEN DU PROJET

Ce projet vise une autorisation permanente d'exploiter le captage de Vieulesse. Le site de captage faisant l'objet de la présente demande de régularisation administrative est dénommé Captage de Vieulesse. Le captage est implanté sur la commune de Servian. Les eaux issues du captage de Vieulesse sont destinées à l'alimentation en eau potable de la commune de Valros dont elle est la seule bénéficiaire.

Ce captage se compose de 2 ouvrages. L'un date de 1991, le forage Vieulesse 91, parfois appelé 'F91' implanté sur la parcelle n°184 de la section BD. Il atteint 30 mètres de profondeur et est équipé d'une pompe immergée fournissant un débit de 50 m³/h. L'autre date de 2017, le forage Vieulesse 2017, parfois appelé 'F2017' implanté sur la parcelle n°192 de la section BD. Il atteint 33 mètres de profondeur et est également équipé d'une pompe immergée fournissant un débit de 50 m³/h. Ce second forage est venu remplacer le puits de Vieulesse (rebouché en 2018). Le site comporte également un piézomètre dont la réalisation a obtenu l'avis favorable de l'hydrogéologue agréée dans un rapport daté du 23 juin 2020.



Forage Vieulesse 91 (premier plan) et Vieulesse 2017 au fond [photo CE Les eaux issues des forages Vieulesse 91 et du Vieulesse 2017 rejoignent une même

conduite et sont acheminées vers le Réservoir Neuf où un dispositif permet le traitement des eaux à l'aide de chlore gazeux. L'hydrogéologue agréée indique (2019) que les capacités de stockage ne présentent pas de risque d'insuffisance ni dans l'immédiat, ni à l'horizon 2050 et respectent l'objectif de la CABM de conserver 20 heures d'autonomie.

Alors que le forage Vieulesse 91 capte la nappe superficielle et la nappe profonde (des arrivées d'eau issues des alluvions de la Thongue représenteraient un pourcentage du volume capté dans sa totalité estimé à moins de 5%), le forage Vieulesse 2017 capte uniquement la nappe profonde <sup>4</sup>. Ces deux ouvrages sont exploités en alternance.

Le forage Vieulesse 91 est autorisé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) depuis 1995 (AP n° 95-II-660). Le site d'exploitation se composait alors de ce forage ainsi que du puits Vieulesse. Le forage Vieulesse 2017 est exploité et bénéficie d'une autorisation provisoire d'exploitation (du 12/09/2017 au 31/12/2019 – AP n° 2017-II-605).

Le site du captage de Vieulesse est situé en zone inondable d'après le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la commune de Servian approuvé le 24/07/2003. Les aménagements, prévus au sein du périmètre de protection immédiat (PPI), prescrits par l'hydrogéologue agréée et destinés à améliorer la protection de la ressource ont été réalisés (comblement puits, bâti des ouvrages, hauteur de clôture et fermeture).

Une fois obtenue la DUP autorisant l'exploitation permanente des captages de Vieulesse, les autorisations découlant des deux arrêtés préfectoraux exposés ci-dessus pourront être abrogées.

Deux particularités de ce projet méritent d'être soulignées :

- Le captage de Vieulesse constitue l'unique ressource d'eau potable pour alimenter la commune de Valros : il n'existe aucune interconnexion avec les réseaux d'eau potable des communes voisines. Aucune ressource de secours n'est donc accessible actuellement.
- Des analyses multiples et concordantes mettent en évidence des teneurs en pesticides (Atrazine Deisopropylatrazine, DIA et Atrazine déséthyl déisopropyl, DEDIA) légèrement supérieures aux limites de qualité des eaux distribuées.

Le dossier évoque à plusieurs reprises la prise en compte sur le fond de ces deux problématiques par la collectivité maitre d'ouvrage au travers d'un projet de raccordement avec la ressource de Béziers et de traitement spécifique des pesticides. Ces projets sont décrits PIÈCE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ ET DES BESOINS EN EAU, pages 21 à 23, et 24 à 27 ainsi que PIÈCE 3 : LE(S) CAPTAGE(S) ET SA (LEUR) PROTECTION, succinctement en pages 41 et 42, plus précisément des pages 59 à 65.

Le commissaire enquêteur devra en tenir compte le moment venu dans son appréciation des projets de DUP.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Selon l'avis de l'hydrogéologue agréé

# 4. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

# 4.1. Désignation du commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique.

À la suite de ma désignation par le tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur en date du 22 février 2022 (n° E22000026/34 en annexe 1), l'arrêté préfectoral, daté du 12 avril 2022, porte ouverture de l'enquête publique conjointe (n°2022.04.DRCL.0195 en annexe 2).

# 4.2. Contact et réunions préalables, visite des lieux

Dès le projet puis la notification de ma désignation en qualité de commissaire enquêteur, j'ai pris contact avec la préfecture de l'Hérault par téléphone et courriel. J'ai reçu le 4 mars un extrait du dossier d'enquête au format électronique. J'ai rencontré le 6 avril à la préfecture, Mme Elina Printemps, chargée du dossier. Lors de cet entretien, m'a été remis un exemplaire du dossier d'enquête.

Particularité du dossier : les captages faits au bénéfice de la commune de Valros sont situés sur la commune limitrophe de Servian, également membre de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée.

Par la suite, j'ai pris contact et rencontré le 30 mars en mairie de Servian la personne chargée d'y organiser l'accueil de l'enquête publique, Mme Nathalie BAUX. Nous avons pu définir le lieu de l'enquête, la période, les dates et heures possibles de réception du public, ainsi que les modalités d'accueil prenant en compte la sécurité sanitaire de chacun. J'y ai rencontré également deux cadres de la CABM, M. Fabien DADER, l'ingénieur chef du service 'Cycle de l'eau et de l'assainissement, de la qualité des milieux et ouvrages', représentant le maitre d'ouvrage et Mme Christelle MEILLAN, technicienne dans ce même service et chargé du suivi du dossier. Après m'avoir présenté le projet dans ses grandes lignes et son contexte particulier, nous nous avons rencontré sur site un agent chargé d'intervention représentant l'exploitant, la société SUEZ<sup>5</sup>. J'ai pu y observer in situ la protection du site,



Captage : clôture et local technique [photo CE

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> SUEZ – L'eau de Béziers Méditerranée – 0 467 99 52 52

son caractère naturel, le peu de fréquentation probable au vu des accès, l'éloignement des rares premières habitations. Le jour même j'ai pu y retourner pour vérifier les accès et les lieux pour un possible implantation des avis le moment venu.

À l'issue de la réunion, j'ai demandé qu'une pièce puissent être rajoutée au dossier d'enquête : l'acte notarié contenant la constitution de servitudes au bénéfice de la CABM.

Dans les jours suivants, le contenu de l'arrêté d'ouverture d'enquête et de l'avis d'enquête publique ont fait l'objet d'échanges par courriel.

Le jour d'ouverture de l'enquête, le matin, je suis allé vérifier en Mairie de Valros, sur les points prévus, puis en Mairie de Servian que les avis d'enquête règlementaires y étaient installés et visibles de l'extérieur, ce qui était le cas

#### 4.2.1. Contacts avec d'autres autorités.

J'ai envoyé le 1° avril un courriel à l'ARS (à l'attention de Mme Jourdes) l'informant de mon intention de demander à la commune de Valros l'installation sur le territoire de la commune d'au moins deux avis d'enquête dont l'un en mairie. Je n'ai pas pris d'autres initiatives en direction de cette agence.

Dans les jours suivants, j'ai pris contact comme prévu pris avec la Mairie de Valros qui a apprécié la démarche. Il m'a été immédiatement précisé que la collectivité publierait et diffuserait cette information et que M. le Maire aurait à cœur de me rencontrer le moment venu. Par la suite, j'ai envoyé l'arrêté d'ouverture et l'avis d'enquête à M. le Maire de Valros (courriel le 12 avril).

# 4.2.2. Mise à disposition du dossier et réception du public par le commissaire enquêteur.

L'arrêté préfectoral n°2022.04.DRCL.0195 a précisé les modalités d'enquête (cf. annexe 2), en particulier sa durée de 18 jours, et période, du vendredi 6 mai au lundi 23 mai 2022.

Compte tenu de la nature du dossier, la tenue de deux permanences était suffisante pour permettre aux personnes ou collectifs intéressés de se manifester.

Celles-ci ont eu lieu les :

- Vendredi 6 mai 2022 de 14h à 17h, à l'ouverture de l'enquête.
- Lundi 23 mai 2022, de 9h à 12h, à la clôture l'enquête.

La possibilité a également été donnée de demander un rendez-vous au commissaire enquêteur. En dehors des permanences, le public pouvait prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture de la mairie.

# 4.2.3. Information du public

L'information du public a été réalisée au moyen des mesures d'annonces légales, d'affichage règlementaire et de publications sur des sites numériques :

#### - Annonces légales.

La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a fait procéder à l'insertion de deux publications de l'avis d'enquête publique dans trois journaux locaux recevant des annonces légales (afin de pallier l'absence du journal quotidien local) :

• La Marseillaise, première insertion le 22 avril, seconde le 13 mai 2022

- Le Petit Journal, première insertion le 21 avril, seconde le 12 mai 2022
- La Gazette de Montpellier, première insertion le 21 avril, seconde le 12 mai 2022

Ces insertions ont été effectives et étaient conformes à la règlementation en vigueur (en annexe 3, copies des certificats d'insertion ou publications).

### Affichage règlementaire.

L'avis d'enquête publique (annexe 4) a été apposé sur le panneau d'affichage public situé devant les mairies de Servian et de Valros, et de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (certificats d'affichage des collectivités en annexe 5).

Il a également été disposé dur le terrain au moyen des affiches règlementaires au format A2 (un exemplaire est joint au rapport d'enquête remis en préfecture).





Panneau d'affichage temporaire en sortie de Valros, avenue du Petit train, direction Servian. [photo CE]

### - Sites numériques :

L'information et l'avis d'enquête ont été publiés sur les sites respectifs de la Mairie de Valros, de la Mairie de Servian, de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM), et de la préfecture de l'Hérault (annexe°6).

# 4.3. Déroulement de l'enquête

#### 4.3.1. Permanences

Deux permanences en mairie de Servian ont été assurées afin d'accueillir le public.

### Le vendredi 6 mai 2022 (de 14h à 17h)

La commune a mis à disposition du commissaire enquêteur pour y accueillir le public la salle du Conseil : grande salle bien ventilée permettant de recevoir le public dans des conditions parfaites compte tenu des contraintes sanitaires.

Le dossier d'enquête y était à disposition.

Cette permanence a accueilli un seul visiteur en la personne de M. le Maire de la commune de Valros, M. Michel Loup.

### - Le lundi 23 mai 2022 (de 9h à 12h)

Conditions d'accueil identiques à la première permanence. Les deux agents représentant le maitre d'ouvrage en charge du suivi du dossier ont été accueillis lors de cette permanence. Ils ont pu y prendre directement connaissance des remarques faites par M. le Maire de Valros lors de la permanence précédente et ont indiqué qu'une réponse pourrait y être apportée dans le délai de remise du rapport. Cette réponse a pu être prise en compte et jointe à ce rapport (annexe 7).

#### 4.3.2. Courriers et courriels

Aucun courrier à l'attention du commissaire enquêteur n'a été remis, reçu ou déposé au cours de l'enquête.

Un courriel adressé à M. Dader, cité dans l'arrêté d'ouverture portait sur une demande précise concernant la localisation et le périmètre concerné par ce captage. M. Dader y a répondu directement en y joignant un extrait de carte sur lequel figurent les villes de Servian, Valros, le captage et le périmètre de protection rapprochée.

### 4.3.3. Clôture de l'enquête

L'enquête a pris fin au terme fixée par l'arrêté d'organisation du préfet, le lundi 23 mai 2022. Le registre a été clôturé par moi-même et signé par monsieur Christophe THOMAS, Maire de Servian.

Le commissaire enquêteur a récupéré le dossier mis à disposition du public pour le remettre avec le rapport d'enquête et les conclusions en préfecture, le moment venu.

### 4.3.4. Procès-verbal de synthèse

L'enquête publique concernée n'intégrant pas un volet environnemental, cette procédure n'était pas obligatoire. Cependant, la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM), a tenu à adresser au commissaire enquêteur ses réponses à l'observation figurant sur le registre d'enquête (en annexe 7). Ces observations en réponse reprenaient des éléments déjà inclus dans le dossier assortis de précisions factuelles. Elles ont été prises en compte par le commissaire enquêteur.

#### 5. OBSERVATIONS ET ANALYSE

#### 5.1. Observations contenues dans la note de l'ARS Occitanie.

Dans cette note datée de juin 2021 (inclue dans le dossier), l'Agence rappelle que la commune de Valros ne dispose d'aucune ressource de secours, que la CABM (dans le cadre de son schéma directeur communautaire d'alimentation en eau potable) projette de sécuriser la commune de Valros par le réseau de Béziers à l'échéance 5 à 10 ans), que les têtes des forages sont situées pour l'une (forage de Vieulesse 91) à 0,75m au-dessus des plus hautes eaux (PHE), pour l'autre (forage de Vieulesse 2017) à 1,15 mètres au-dessus des PHE, que les aménagements actuels des ouvrages de captage sont appropriés et ne nécessitent aucune amélioration, que l'accès au périmètre de protection immédiate suppose une servitude de passage avec la parcelle BD 182, les caractéristiques du périmètre de protection rapprochée. Elle constate également l'absence de définition d'un périmètre de protection éloignée par l'hydrologue agréé.

Cette note définit également précisément les prescriptions afférentes aux périmètres de protection que les services de l'État envisagent de proposer au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques pour être intégrées dans l'arrêté préfectoral à l'exclusion du périmètre de protection éloignée que l'hydrogéologue agréée n'a pas jugé utile de définir.

Les observations de l'ARS Occitanie ont été prises en compte dans la conception de l'enquête et dans la présentation du projet. Elles ont servi à l'analyse du dossier.

# 5.2. Observations réalisées lors su déplacement sur le site de captage.

Je me suis déplacé sur le terrain à deux reprises. D'abord accompagné de deux cadres de la CABM (M. Fabien DADER et Mme Christelle MEILLAN) et d'un agent de la société Suez, exploitant du site., puis seul le jour d'ouverture de l'enquête publique, à l'occasion de la vérification de la bonne implantation des avis d'enquête.

On accède au site d'abord par des routes étroites manifestement peu favorables à de nombreux passages puis un chemin d'accès de type agricole. On remarque également dans le paysage des ouvrages de protections de forage ou puits ainsi que des systèmes d'irrigation des cultures, y compris de vignes.

Sur place, on observe sans aucun doute le caractère inondable du site, son caractère agricole et viticole, l'éloignement et le peu d'habitations de la zone (maison la plus proche à plus de 300 mètres) et un peu plus loin, deux hameaux ou groupements d'habitations (lieudits Vieulesse et La Devèze).

À l'intérieur du site, on constate le bon entretien, un site parfaitement clôturé (qualité et hauteur) et fermé. Les installations et forages sont par conséquent protégés et eux-mêmes verrouillés.

On accède aux local technique et têtes de forages par des escaliers et on constate le surélevèrent important par rapport au terrain naturel (tel que défini par l'hydrogéologue agrée).



Local technique : exemple de protection contre les inondations [photo CE

Les cadres et technicien présents me permettent également d'observer : les protections particulières du bâti contre les crues, la bonne protection des ouvrages, les dispositifs d'étanchéité, de télémesure et de comptage. Ils me confirment l'entière responsabilité du maître d'ouvrage sur le site du fait de sa mise à disposition par la commune de Valros, qui en est propriétaire.



F 2017 : des renforts de protection contre les crues [photo CE

# 5.3. Observations recueillies dans le registre ou à l'occasion des permanences.

Seules deux mentions figurent dans le registre d'enquête.

Celle de M ; le Maire de Valros, M. Michel Loup, le 6 mai 2022 est retranscrite intégralement ci-après :

DUP captage, périmètres de protection, servitudes – Servian Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

La qualité de l'eau, avec la présence de l'atrazine inquiète les valrossiens. Le maire reçoit des remarques régulières des citoyens. La protection du captage doit être assurée. Le VP Agglo, Gérard Abella en charge de cette problématique a été alerté et envisage 2 solutions : filtre à charbon ou mieux être raccordée à l'alimentation qui alimente désormais Montblanc. Le maire tient à souligner 2 problématiques :

- Le suivi du taux d'atrazine
- Que la quantité d'eau n'obère pas le développement de la commune.

Le maire insiste pour cette seconde solution d'interconnexion qui sécuriserait la commune en quantité et en qualité.

Pour mémoire : il y a eu, il y a quelques années un incident qui a obligé à une coupure d'eau pendant quelques heures.

De son côté, M. Fabien DADER, au nom du maitre d'ouvrage, indique le lundi 23 mai avoir pris connaissance de la mention apposée par M. le Maire de Valros. Il indique au commissaire enquêteur qu'il proposera que l'exécutif territorial apporte une réponse aux remarques de M. le Maire de Valros.

Aucune autre remarque ou requête n'a été inscrite sur le registre d'enquête à disposition en dehors des permanences.

### 5.4. Observations reçues de la collectivité maitresse d'ouvrage.

Par courrier daté du 7 juin, monsieur Gérard ABELLA, 2ème Vice-président, délégué à l'eau et à l'assainissement de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM), a répondu de façon précise aux remarques recueillies dans le registre d'enquête.

Compte tenu de l'importance des questions posées par M. le Maire de Valros, il est utile de noter et d'expliciter ci-après les réponses apportées et les engagements qu'elles contiennent (la note en réponse elle-même figure en annexe 7).

<u>Concernant l'inquiétude des valrossiens</u>, il indique qu'en effet « les eaux distribuées sur la commune de Valros contiennent des pesticides au-delà des seuils règlementaires » mais que ceux-ci sont « largement inférieures aux valeurs sanitaires maximales définies par l'Anses ».

Dont acte, le commissaire enquêteur n'ayant pas à vérifier les informations au dossier.

<u>Concernant le suivi du taux des pesticides</u> :il détaille la fréquence des contrôles mis en place et indique que le contrôle sanitaire mis en place par l'ARS permet un suivi de tous les paramètres qualité des eaux brutes et des eaux distribuées.

Ces éléments en conformité avec les préconisations de l'hydrogéologue agrée répondent apparemment à l'inquiétude exprimée.

<u>Concernant les actions</u> qualifiées de « reconquête de la qualité de l'eau sur Valros » : après avoir rappelé les investissements conséquents réalisée depuis 2017, il indique que la CABM a lancé en début d'année 2022 une étude de faisabilité pour le traitement des pesticides sur Valros. Cette étude vise « un retour rapide à la conformité règlementaire des eaux distribuées », que le raccordement de la

commune à l'eau de Béziers sera également étudié, que le début des travaux est envisageable en 2024.

Il précise qu'une « demande de dérogation aux limites de qualité a été faite auprès des services de l'ARS afin de régulariser la phase transitoire des études et travaux conformément à l'article R. 1321-31 du Code de la santé publique ».

Il indique enfin que le classement « prioritaires » par le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 du captage de Vieulesse doit permettre la mise en place de solutions pérennes de restauration de la qualité de l'eau.

Dans son rapport, l'hydrogéologue agrée indique que « Les traces de pesticides décelées dans l'eau de la nappe sont dues à l'activité agricole dans tout le bassin versant de la Thongue... » et plus loin que « Seules de bonnes pratiques agricoles généralisées à tout le bassin versant peuvent éviter une augmentation de ces teneurs en pesticides au fil du temps. ». Le commissaire enquêteur souligne l'intention d'un retour rapide à la conformité exprimé par M. le Vice-président.

<u>Concernant la quantité d'eau et le développement de la commune</u>, comme indiqué par ailleurs dans le dossier, il indique que les débits sollicités sont supérieurs aux besoins théoriques à l'horizon 2050 et n'obèrent pas le développement de la commune.

Ceci correspond aux informations contenues dans le dossier. Pour mémoire, l'hydrogéologue agrée prévoit pour le site de captage un débit « maximum de 50 m3/h et 20 h de pompage par jour soit un maximum de 1 000 m3/jour pour les 2 forages réunis, avec un fonctionnement en alternance pour ces deux forages ».

Concernant la sécurisation vis à vis des coupures d'eau, il indique que le forage F2017 a justement été réalisé dans ce but, qu'il permet une alimentation en alternance avec le forage F91 et garantit par conséquent la continuité de service en cas de défaillance de l'un des deux forages. Par ailleurs un inverseur de source installé sur le site de captage permet le raccordement d'un groupe électrogène en cas de problème d'alimentation électrique. Il rappelle enfin que l'interconnexion future avec le réseau de Béziers viendra renforcer la sécurisation de la continuité de service.

Le commissaire enquêteur souligne que l'emploie de la forme affirmative peut être considéré comme une intention forte de la collectivité CABM, portée par son  $2^{i\text{ème}}$  Vice-président ?

Le 21 juin 2022, Le commissaire enquêteur, Gérard MORÉNO

# ANNEXES (les annexes font partie intégrante du rapport)

<b>Annexe 1</b> : Décision de désignation par le tribunal administratif de Montpellier de M. Gérard Moréno en qualité de commissaire enquêteur (en date du 22 février 2022, n°	
E22000026/34)	19
<b>Annexe 2</b> : Ouverture de l'enquête publique, arrêté préfectoral n°2022.04.DRCL.0195 en date du 12 avril 2022	21
Annexe 3 : Certificats d'insertion des journaux et publications	25
Annexe 4 : Avis de l'enquête publique	35
<b>Annexe 5</b> : Certificats d'affichage des collectivités : Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée, Mairie	
de Servian, Mairie de Valros	37
<b>Annexe 6</b> : Copies d'écrans : Préfecture de l'Hérault, Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée, Mairie	
de Servian, Mairie de Valros	41
<b>Annexe 7</b> : Réponse de la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) aux observations figurant sur le	
registre d'enquête	45

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

22/07/2022

N° E22000026 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

#### Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 21 l'évrier 2022, la lettre par laquelle le Préfet de l'Hérault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder aux enquêtes publiques conjointes, préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros par la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée, à partir du captage de Vieulesse, implanté sur la commune de Servian et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes oui en découlent;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles I 123-1 et suivants et R 123-5 :

Vu la décision en date du 1<sup>ar</sup> mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Denis CHABERT, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

#### DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard MORENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la Communautéd'Agglomération Béziers Méditerranée, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet de l'Hérault et à Monsieur Gérard MORENO.

Fait à Montpellier, le 22 février 2022.

Denis CHABERT



# Direction des relations avec les collectivités locales Bureau de l'environnement

Montpellier, le 12 avril 2022

# ARRETÉ PRÉFECTORAL nº2022,04.DRCL.0195

portant ouverture d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros à partir du captage du Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

#### Le préfet de l'Hérault

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

VU le code de l'environnement ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée du 4 octobre 2021 approuvant le dossier d'enquête et le lancement de la procédure d'enquête publique concernant le captage susvisé ;

VU le dossier instruit par l'agence régionale de santé Occitanie jugé complet et réguller le 28 juin 2021;

VU la décision nº E22000026/34 du 22 février 2022 du tribunal administratif de Montpellier désignant monsieur Gérard MORENO, en qualité de commissaire enquêteur :

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

#### ARRÊTE :

ARTICLE 1 : il sera procédé du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00, soit durant 18 jours consécutifs à une oriquete publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros à partir du captage du Vieulesse, implanté sur la commune de Servian ;
- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Ce dossier présenté par la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a été instruit au titre du code de la santé publique par l'agence régionale de santé Occitanie et jugé régulier et complet.

> Préfecture de l'Herquit Place des Martyre de la Résistance 34062 MONTEPLLER Dédeux Mucaintés d'accueil ou public : <u>www.nerquit.nacuei</u>r መትድክተች

ARTICLE 2 : Monsieur Gérard MORENO, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : la personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Fabien DADER – chef de service qualité des mílieux à la communauté d'agglomération Bézlers Méditerranée (Téléphone : 04 99 41 33 96 ; e-mail : fabiendador@beziersmediterranee.fr) .

#### ARTICLE 4:

#### le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier d'enquête sera déposé et consultable :

^la mairie de Servian, siège de l'enquêto, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie,

#### Les observations du public :

La public pourra déposer en mairie de Servian, siège de l'enquête ou transmettre ses observations durant toute la durée de l'enquête, soit du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00 :

- sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Servian,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur ;

mairie de Servian « Captago de Vieulesse » Place du marché 34 290 Servian

Le commissaire enquêteur recevra, les observations du public lors de ses permanences à la mairie de Servian, aux dates et horaires suivants :

- vendredi 6 mai 2022 de 14h00 à 17h30.
- lunci 23 mai 2022 de 9h00 à 12h00.

Il pourra également récovoir, sur rendoz-vous, toute personne qui en fera la domande dûment motivée.

Il n'est pas prévulque le public communique ses observations par voie électronique.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Servian.

#### ARTICLE 5:

# Publicité en mairie

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute sa durée, l'avis annonçant l'enquête devra être affiché, à la mairie de Servian, siège de l'enquête, et à la mairie de Valros sur les tableaux prévus à cet effet.

l'accomplissement du cette mesure de publicité incombo au maire qui dovra le justifier par un certificat qui sera transmis au commissaire enquêteur.

#### Publicité dans la presse

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public sera publié par le préfet de l'Hérault et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département et rappelées au plus tard dans les huit premiers jours de l'enquête.

#### Publicité sur site internet

2/3

L'avis au public d'ouverture d'enquête publique sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (<u>www.herault.gouv.fr</u>) hult jours au moins avant le début de l'enquête publique conjointe et pendant toute sa d'urée.

ARTICLE 6 : À l'expliration du défai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au préfet le dossier d'enquête publique et le régistre accompagnés de son rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, burgau de l'environnement et en mairie de Servian, pendant une duréé d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 7 : à l'issue de la procédure de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérauit pourra déclarer ou refuser la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique des travaux de dérivation des caux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Vairos, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qu' en découlent.

ARTICLE 8: Le secrétaire général de la préfacture de l'Hérault, le directour général de l'agence régionale de santé Occilanie, le président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, les maires des communes de Servian et de Vairos et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en oc qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation, Le condtaine général

Thierry LAURENT



# Les annonces légales de **La Marseillaise**

#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MAR103680, N°202203021

Nom du support : La Marseillaise Hérault

Département : 34

Date de parution : 15/04/2022

Objet : Avis Collectivités / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 13 Avril 2022

SAS MARITIMA PRESSE La Nationalia In court House in Date 100°, Albridge Paris Maritime

MARITIMA PRESSELA MARSEILLAISE s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

SAS MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE

15 Cours H. Estienne d'Orves - 13001 Marseille 161: 3191 5775 00 – Fact of 91 5775 49 - ROS marseille 809 505 375 5461 000 200 200 0005 - 1794 NT 58, 118 26 000 000 255



### **AVIS D ENQUETE PUBLIQUE**

conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Vairos, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération

Il sera procédé du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00, soit durant 18 jours consécutfs à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du captage de Veulesses sur la commune de Valros, implanté sur la commune de Veulesses sur la commune de Valros, implanté sur la commune de

Servian. Le dossier instruit par l'agence régionale de santé Occitanie a été jugé

Le dossier nanut par agence regiones de la seconda de complet et régulier.

Monsieur Génard MORENO, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpeller en qualité de commissaire enquêteur. la personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Fablen DADER—chef de service qualité des milieux à la communauté d'apglomération. Béziers Méditerranée (l'éléphone : 04 99 41 33 98 ; e-mail ; fablendader@beziers-mediterranee.tr).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et le registre seront déposés et consultables à la mairie de Servian, siège de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissances de ces dossiers aux horaires d'ouverture des mairies. Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Servian,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

mairie de Servian « Captage de Vieulesse Place du marché 34 290 SERMAN

Le commissaire enquêteur recevrailes observations du public à la mairie de Servian, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- vendredi 6 mai 2022 de 14h00 à 17h00,
   lundi 23 mai 2022 de 9h00 à 12h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fora la requête d'ûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Servian.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et en mairie de Servian, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.





# Les annonces légales de **La Marseillaise**

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MAR103681, N°202203022 Nom du support : La Marseillaise Hérault

Département : 34

Date de parution : 13/05/2022

Objet : Avis Collectivités / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 13 Avril 2022

SAS MARITIMA PRESSE La Marathaja Ta, consta ejerter place 150 - 201 - 201 - 201 Parathaja eta Sento

MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

#### SAS MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE

15 Cours H. Estienne d'Orves - 13001 Marseille 160 0491 97 75 00 – Fax: 04 91 97 75 49 - ROS Marseille 809 905 875 945 (180 200 275 90002 - 1794 91 84 | 1 ROG (190 200 275



#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Vairos, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

il sera procédé du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00, soit durant 18 jours consécutifs à une enquête publique conjointe présistaie à la déclaration d'utilité publique du captage de Visulesse sur la commune de Valros, implanté sur la commune de

Servian. Le dossier instruit par l'agence régionale de santé Occitanie a été jugé

Le dossier instruit par l'agence régionale de sante Occitanie à eté juge complet et régulier. Montpeller en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Gérard MORENO, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpeller en qualité de commissaire enquêteur. la personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandée est Monsieur Fabien DADER-chef de service qualité des milleurs à la communauté d'agglomération Bézions Méditerrannée (féléphone : 04 99 41 33 98 ; e-mail : fabiendader@beziens-mediterrannee.tr).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et le registre seront déposés et consultables à la mairie de Servian, siège de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissances de ces dossiers aux horaires d'ouverture des risaires. Les observations des personnes intéressées pourront être : - consignées directement sur le registre d'enquête, déposé à la maine de Servian,

- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

mairie de Servian • Captage de Vieulesse • Place du marché 34 290 SERMAN

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairle de Servian, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants : - vendredi 6 mai 2022 de 14h00 à 17h00,

- lundi 23 mai 2022 de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fora la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Servian.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et en mairie de Servian, pendant une dunée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.



3

4300



#### HÉRAULT

TWL or 81 57 15 74 er nommeste detected america discissión

PREFET PREFET PE UHPRAVIT

#### **AVIS D ENQUETE PUBLIQUE**

conjointe presiable à la declaration d'utilità publique paier les taisseux de derivation des eaux soutenaines en vue de l'alinement en seu particle de la commune de Vaires, à portir du captage de Vitationais in la la commune de Sondon, to l'instauration des périnsères de présentire et des sentitudes qui en découlent, au profit de la commune de l'agglicamention Béziers Méditerranée.

Lasts privace di vercieci a nel 2022 a l'entit dutard de materior. 5. EPES, son auscri 15 miles resevende è une coguée purique concerne predebre à la réfetate en entitle présign et contage de yécloses sur la commune de veltes impériré en le sammune de

Services and the process of the proc

Pontant todo la furtà da l'espaini la deserri el el regione so directos enconsultidos à la maita da Servira, segunta l'est però

Le public poums prendre pointables notes de constitucións vale falsa est distractions des maries. Les consensatoris les personnes mandes conductors directions.

consigners d'excerner, en la registra d'engléra députos a morto de donton

- vorescées per correspondance au commissaire analité en .

meine de Servar • Carticos de Mallessa v Place di membà 64 200 dERVIAN

I dus a n'écolime ny écolime persides observadors du cubic à la mai à, de Sandan, s'égé de l'enduéte, eux detes eu luraires du vancs :

- variacere mai 2022 dr. 4500 & 17 you
 - arci 23 mai 2023 de 5500 à 17 you

I promis Alphanes tirebeen, sur ronded yout, toute personne ryainin familia reculie political recises. I Most pas pakkuta ratio pala tirebrandore eless observedores per vain boulderingue. public aux permanences du commissaire arquéteur se frende des la respect des règles synitoires fixos par la mairie de Bandan.

locito personno, pour a pine del escencia en de la majorio, el tras constitutura motivada di, commissione anglière (, s. r. r.a. decressos, di el presettura de 11 oracti. di foractina des miliatoria sobre les dispresión de (s. els el tras de la el vicunia man di an maña el de Servicia, pandam 194 di electrica el complete de la sottera de l'opacida authoria.

# RAPIDITÉ, EFFICACITÉ

sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact: 04 9157 75 74 annoncesiegaless factor selllaise fr

Devis sur demande

PRACTI COCRECONNATION DU PASSA BAOME MEDITERRANEE

ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INQUOATION QU BASSIN RHÖNE-MÉDITERRANEE

NOT TOTAL 2005/04

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Albée, préfet du Rhône préfet coordantsteur de bassin Rhône-Maditemanée Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'Ordre national du mérite

You're concention do to Our marken each employee pour Empter des Nationalunies aux l'evaluation de l'historiau l'are vonces en parise l'explicate professor de Chévier (1991).

You're five de 2001/44/201, du Parise mont de reposer et eu Consail eu 27 jui 27/20 référée à l'exclusion des nictioness de contains paris et parise années à l'écolorier en le 1901/44/201, du Parise et de Consail eu 2001/44/201, du Parise et de deux été de la contain parise de la contain 2007/44/2019 du Parise et de deux été de la contain 2007/44/2019 du Parise et de l'écolorier et l'arise parise des l'appears de professor de l'écolorier et l'arise parise des l'appears de professor.

You's discrimed 2012 (2012) Post and exception of the protein description of the content 2007 for the an information administration of the content 2007 for the an information administration of the content 2007 for the analysis of the content of t

schembre zutaur. Vur fave to trautenté divinonnementale mines, le 10 fave et 2004. Vur les sele emis ore de la consultation du applie du n'en man au l'ha restaut ha 2001. Vui les selections dans est en les prenentes sutraites du henneus au 20 fait les selections de l'applieur de 2001.

Vuller 502

Yu Favor des pronts de céde fenne de du 1924 à Table-Meditena ées cirte le 28 mars 522 de le 10 april 2221 ;
Sur provision de distriction répland de l'environnement, le l'ente exemper et le distriction répland de l'environnement, le l'autre exemper et le la lagrant de l'environnement et le lagrant et l'autre pre-rhône-Mars, dolégiat de les à 19 au se Meditena éée :

Livon, le 21 mars 2022 Signe : Pasca MALHOS

ame

AVIS DEN

Lenauèle perongé (3, Fugacoly outra aux jours of hourse in aux jours of hourse in arreit e double in en entre e double in en entre the experiment of the proposanter sociation and experiment of the experiment of experiment of the experiment of the

entitó d'aportitation





JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES Aude - Ariège - Aveyron - Gers - Toulousain - Comminges - Lot-et-Garonne Lot - Hérault - Hautes-Pyrénées - Pyrénées-Orientales - Tarn-et-Garonne

1300, Av. C'Artus - BP 386 - 82003 MONTAUBAN - Tél. 05 63 20 80 00 - Fex. 05 63 20 50 01 - lecale@lepatricymat.net - marches-publice@fecatricomat.net

#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

LPJ143271, N°41103 Référence annonce : Nom du support : Le Petit Journal - Hérault

Département : 34

Date de parution : 21/04/2022

Objet: Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 13 Avril 2022



Bon pour accord



#### PREFET DE L'HERAULT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

des périmètres de protectio servitudes qui en découlent, de la communauté d'agglo

Béziers Méditerranée Il sera procédé du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00, soit durant 18 jours consécutifs à une enquête publique conjoints préabble à la déclara-tion d'utilité publique du captage de Vieu-lesse sur la commune de Várick, implanté sur la commune de Servian.

Le dessir instruit par l'agence régionale de santé Ocottanie a été jugé complet et régulier. Monsieur Gérard MORIENO, a été désigné par leprésident du tribunal administratif de Montpeller en qualité de commissaire enquêteur.

erqueteur. la personne responsable du projet auprês de laquelle des renseignaments pauvent être demandés est Monsleur Fablen DA-DER-chef deservice qualité des milieux à la communauté d'agglomération Béziers

la communauté d'agglomération Báziles: Méditarrande (Téléphone: 04/90 41/33/96; e-mail : fabieridade/Bbaziles-meditarra-nea.fr). Pendant toute la durée de l'anquéte, le diossier et le registre seront déposés et consultables à la maine de Servian, siège de l'anquéte. Le public pourra prandre connaissances de ces dessiers aux horaires d'ouverture des maillés.

Les observations des personnes intères-sées pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Sarvian, - adressées par comespondance au com-missaire avec d'autre.

re enquêteur : Mairie de Servian • Captage de Vieuless Place du marché 34290 SERVAN

Le commissate enquêtur recevra les observations du public à la mairie de Ser-vian, siège de l'enquête, aux dates et ho-raires suivants:

- vendred 6 mai 2022 de 14000 à 17h00,

vendediti mai 2022 de 14000 à 17000, lundi 23 mai 2022 de 0000 à 12000. Il poura également recevoir, sur randazvous, toute personne qui en fera la requête disment motivée. Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par vole électronique. Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanoncés du commissairé enquêteur se leront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mait de Serviti.
Toute personne poura prandre connais-

Toute personne pourra prendre connais-sance du rapport et des conclusions moti-vées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, di-rection des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et en mairie de Servian, pendant une durée d'un an à compter de la ciôture de l'enquête

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



SARL ARC-EN-CIEL - legale@lepelitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

Société A Responsabilité Limitée - Capital 8010 euroa - Sirat 844 57/2300 00048 Code APE 5814Z - N° TVA FR 37 572 300 - RCS MONTAUBAN 344 572 300 -

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES Aude - Ariège - Aveyron - Gers - Toulousain - Comminges - Lot-et-Garonne Lot - Hérault - Hautes-Pyrénées - Pyrénées-Orientales - Tarn-et-Garonne

1300, Av. d'Artus - BP 386 - 82003 MONTAUBAN - Tél. 05 63 20 80 00 - Fex. 05 63 20 50 01 - legale@lepetitoumal.net - marches-publice@lepetitoumal.net

#### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ143272, N°41104 Le Petit Journal - Hérault Nom du support :

Département :

12/05/2022 Date de parution :

Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 13 Avril 2022

SARI, ARC EN CIRL LE PEUT JOURNAL JOUR

Bon pour accord

PRINTED DE CHRISTANIA

#### PREFET DE L'HERAULT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

te préalable à la déclaration publique pour les trayaux de limentation en eau pot une de Valros, à pa la communicación de l'instaura-conmiline de Servian, de l'instaura-conmiline de Servian, de l'instaura-des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée il sera procédé du vendred et ma 2022 à 1400 au land 23 mai 2022 à 1200, soit veant 18 jours consécutifs à une enquête de l'instaurant de l'instaur

1 4000 au turdi 23 mai 2022 à 12000, soit durant 1 8 jours consécutifs à une enquête publique čonjointe préalable à la déclara-tion d'utilité publique du captage de Visu-lesse sur la commune de Váiros, implanté sur la commune de Servian.

ràguller. Mönsleur Gérard MCRENO, a été désigné perleprésident du tribunal administratif de Montpeller en qualité de commissaire enquêteur.

enquéteur. la personne responsable du projet auprés de laquelle des renseignaments pauvent être demandés est Monsieur Fablen DAâtre demandés est Monsieur Fabien DA-DER-chef desenvicequalité des milieux à la communauté d'agglomération Báziers Méditemanés (Tabpinone: 04/98/41/33/98; e-mail : habiendaderébeziers-meditera-neauti). Pendant toute la durée de l'enquête, la dossier et le registre seront déposés et consultables à la mairie de Servian, slège de l'enquête. Le public pourre prendre connaissances de ces dossiers aux horaires d'ouverture des mairies.

Les observations des personnes intères-sées pourront être : - consignées directement sur le registre

consignées d'rectement sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Servian,
 adressées par correspondance au com-missaire por adresse.

- Captage de Viculess Place du marché 34 200 SERMAN

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Ser-

observations du public à la mairie de Sar-van, släge de l'anquête, aux dates et ho-raines suivants:

- vandred 6 mai 2022 de 14h00 à 17h00,

- lund 23 mai 2022 de 9h00 à 12h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fara la requête dôment motivée.

Il n'est pes prévu que le public commu-nique ses observations par voie électro-nique.
Les conditions de consultation du dessier d'anquête. Paccès du public aux perma-

Las conditions de consultation du dosser d'enquête, l'accès du public aux perma-nencés du commissaire enquêteur se le-ront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Servián.

notes par la marie de Servian. Toute personne pourta prendire connais-sance du rapport et des conclusions moti-vées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la prétecture de l'Hérault, di-rection des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et mairie de Servian, pendantune durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête authieux

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.





#### AVIS D'ATTRIBUTION

RÉHABII ITATION AGENCE COEUR D'AGGLOMÉRATION

AGN HABITAT - OPH MONTPOLIJER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE M. Alah BEALIN - II wolli Gorsel pe intofft. 467 wante du hint F. Arbnell - C.Sichedo 1907 d Mortpolin Gedex 8 Tal. 104 0 67 of 19 mel. 190 0 67 of 19 mel. 190 0 7 of 19 web 1900 was earlied but 7 SIRET 30190067000084

OBJET : Robabilistical Agence Coeur d'Agglemeration

Référence acheteur : 9021 2085 Neure du marche : frecuse Proséeure adaptée Cressil edito CPV : Producte : 4880000 - mavaix d'équipment du bâtiment

Instance charges one procedures de necesis :
Into a Administrati de Nortpeller
Brue Flori 3009 MANTPELLER celes
Tel 10.475 88100 - Fer 10407 bri 4410
gerie la-mampoter/8) ascinut

Sous searance in the Advantage of the Searance of the Searance

Ver ter 1971 (5.03) Askenses
50, as sistence 1001
Particle sout traiter as inchinto.
Lot Nr 6 - Semulisance: Peint unes - Carriellage - Finthons
Nomes d'ultips reuse: 2
Describit butten 1980/422
Macris et 1220098-bot 1
1920 54, 1025, av. Herri Socquerel, 10 pare cub de millénaire, 3/000
Verticle et 11, 12,000/01 euros
Saiset village : 11,000/01 euros

Street-Million (M.)
Parties a souther factor incoming.
Light Nr. 7.7 EEVELTH-MENT DE SOI.
Not the district souths: 4
Date distriction: 640/72
Mental Annibution: 640/72
Mental Annibution: 640/72

Penner Leyra gues, \$4500 Munice l'et

PH DI

porteraration d'editoriation d'une gravie,

i sets il 2023 8 17h06, ciative a une descellare précensionnaire la Socil, sur le projet e et d'un ramostral.

La comietto do Montossiústos como 4 NA/BE official environ 50 000 environ 24 000 reparts entre s' emcau acrico :

La commutit de Montpa Philippo ORIGN

Ly perometions provenient, de la Construi marcier est Monthe 600

l e desetyneme d énder name, seis dédomard 18 anti-

Observi Lo publipositione Surent trail 2029 à 17500

sur le Alège de l'enqui

les adi

les de l'autosse sulvan https://

Le comblé pour receve le entend. seus de more - vene - vene - vene

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberta Egalisi Energyalis

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

conjointe préclable a la déclaration d'utilité publique pour les travaux de déritution des sours soutermines en vue de l'ellimentation en cau petable de la commune de Values, à partir du opplage de Values reimplante sur la commune de Bervier, de l'instauration des périmients de perimients de printetien et cas servétudes qui en départant, un profit de la communauté d'agglomération Bérera Méditerranée

Lacra process ao vendresi simal 2022 a 14h00 s. lundi 38 mai 2023 a 15h00, gut dinam 18 jours consòcute à une englèse publique consente présence à la disclamation d'alfab posture du captage de Viculesse sur la communa de Varios, implendé sur la constitució de Sevido.

La dossiar inscuit par l'agence règionele de sorté Costante a élé jugé compatiel regular

Maraicur Gerant MORLING is cité desegné par le paés de trico inbunci adhir katolit de Mangellor en cuchte de commisser e encultiour

La nérodno rues insade de projet auprés de locuel e des consequements peuvent dire demandée est Monte eur Factor, DADER « cheil de se et le quatré des milities » la communant d'agglorisaction reviers Méthemphe (Méthemphe (Méthemphe

l endam trate la durée de l'anquête, le dossier el le registre seront dépasés at consultables à le mario de Servica, a égalde l'anquête

Le public pouns prondre connaissances de ses des-iurs aux "envires disconturo des mairies.

Les chirariations des parsonnes infériossées pourroit éte : - considérace desdemant sur le régistre d'ensyritic, coprés à la marie de desseule.

Service par in errespondance su commerce do angle Hill .

Neir e de Sarvice Commerce do angle Hill .

Sarvice do Marie cerí

Analis BERVIAN

Lo como issairo encuelos i nocesta do operantoro du publició la mante do Serviur, cióno de farqueto, suo dicto et horaltos survanía : - vendente a mai suos do 141/00 à 171/00, - und 25 mai 2022 de 2000 à 171/00.

li poi na Agaicment recenct, sur randez-vone, karte personno qui on fere la reguine dimenti mativati.

I n'es, sea provuique la public demandique sea chiscrvationa per voie. Abstronue:-

ta conditions de consultation du dossier d'orquête, l'accès du Les genemens de consultation ne dassier e virquete, l' public aux permonencies du commissaire enquêteur se term respett des régles sanitaires fixées per la mairie de Servian.

Toute personne pourse, or endre connellegation du rapport et des outelastices métables qu'ammissaire enquêteur au rendez-veux, à la prétodure de l'exauti, d'estian dus restient autre la collège tradition surceu de l'environnement et en mar de 3 evens y paccant une dande due an à omptier de la décime de l'envielle publiq. 8

## AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un core piessé o 19,413,2022, il a étà constitue une societé prosontem les corecte visuos outrantes ;

Former: SASU
Dénomination : SASU ALLC THANSPORT COOTANIE
Capital social : 2 7th 6.
Rege social : 140 net lean Camel 34970 MONTP SLUILH
Objet : fisansports of Likes routiers do manthemal act du linguo de
chibites in secto

NONTRY LIBER, 19

Admission unit assemblées et drait de vote : Tout assemblées pout Admission unit assemblées et drait de vote : Tout assemblées pour paritique en aon identifé et de Tracquiste en concle de ses actions
Cession des parts : securito à 3 agresses des contres automates.

Importabilisé en l'outifielle du Tribusé de Commerce de MORTPELLER.

# LES ANNONCES LÉGALES 61



#### AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristes un 27 avril 2022, il a été

Contaction : CSMR
Forms : SAS
Slige social : 1350 avenue Albert Einstein 34000 MCNTPELLER
Objet social : 1350 avenue Albert Einstein 34000 MCNTPELLER
Objet social : 1350 avenue Albert Einstein 34000 MCNTPELLER
Objet social : 1350 avenue Albert Einstein 34000 MCNTPELLER
Objet social : 1350 avenue Albert Einstein 34000 MCNTPELLER
Objet social : 1350 avenue Albert Einstein 34000 MCNTPELLER
Admission aux assembliées et droit de vote : Tout associé a le droit de perforper aux Assembliées Oberieries, personnetiement, per mandataire, ou à distance, per vote dectroirque prement des autres actionnaires Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLER.

Pour avis, le Représentant légal

CAPITALRISK Société per Actions Simplifiée au capital de 100 euros Siège social : 38 rue de l'Université 34000 MONTPELLIER

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Montpellier du 30/04/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CAPITALPISK
Forme : Société par Actione Simplifiée
Capital : 100 surce
Slège social : 38 rue de l'Université 34000 MONTPELLIER
Objet : l'Roquistion, la proprietté (per voie d'apport ou autrement) et la
gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales et droits sociaux
en général, la prise de participation sous quelque forme que ce soit,
directement ou indirectement, notamment par voie de souscription,
d'apport, ou d'ahchat de thres sociaux, dans toutes entreprises ou
sociétés, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par locadion
ou autrement, de tous immeuties ou droits immobilers dont ele pourrait
devenir propriétaire, par voie d'apport, d'acquisition, d'échange ou
autrement

Durée: 90 années
Admission aux secemblées et participation aux décisions : Tout
associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit
de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission d'actions : La cession et la transmission d'actions sont
sourisse à l'agriment de la collectivité des associés
Président : Monsieur Damien PASQUIER demeurant à MONTPELLIER,
6x4000 38 nue de l'Université
lemmatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis

DELGERY CORP Société per Actions Singlifiée au capital de 100 euros Siège aocial : 3 Esplande de l'Europe 34000 MONTPELLIER

#### AVIS DE CONSTITUTION

omination : DELGERY CORP

Dénomination : DELGERY Cuture
Forms : Société par Actions Simplifiée
Capital : 100 domplanated de Elluope 34000 MONTPELLIER
Capital : 100 domplanated de Elluope 34000 MONTPELLIER
Côbjet : Tacquisition, la propriété (par voie d'apport ou autrement) et la gestion de toutes valeurs montbières, parts sociales et droits sociaux en général, la prise de participation sous qualque forme que ce soit, d'actionement un indirectement, notamment par voie de souscription, d'apport, ou d'achat de titres sociaux, dans toutes enfreprises ou sociétés, la mise en valeur, l'administration et hespiotation, par location sociétés, la mise en valeur, l'administration et hespiotation, par location devenir propriétaire, par voie d'apport, d'acquisition, d'échange ou

biliteram personnes person



OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT ETJEANNE CADERAS DE KERLEAU NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)

35, avenue Royale - CS 20003 34748 VENDARGUES cedex 04 67 87 67 77

# AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Loi n° 2016-16976u 28 novembre 2016

Suivant testament clographe en date du 11 septembre 2018 Mme
Jeannine Blanche Emma LEROY, en son vivant Retraitlee, demourant à
CASTRIES (34160) 5 rus des Combes, née à SANT-DENIS (93200), le
rer odobre 1908, euuve de M. Maurice DELMAS et non remariée, non lée
par un pacte civil de soldiarité, de nationalité Française, résidente au serse
de la réglementation fiscale, décédée à CASTRIES (27170), le
4 décembre 2021, a consenti un lege universel. Ce testament à fait l'objet
d'un dépôt aux termes du produite à l'extraverse de description de
tendre 2021, a consenti un lege universel. Ce testament à fait l'objet
d'un dépôt aux termes du produite à l'extraverse de description de
testament de l'extraverse de l'e



ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT ETJEANNE CADERAS DE KERLEAU NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT) 38, AVENUE ROYALE

#### AVIS DE CONSTITUTION

Sulvant ade requiper Maître Jeanne CADERAS de KERLEAU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notaira la la Résidence de CASTRIES (Héraut), décommée "Miraille GUILHALME SCOTT et Jeanne CADERAS de KERLEAU", Notaires Associés, le 5 mai 2022, a été contriblée une société syarit les caractifératiques autovartes.

Dénomination ecclaie : "25A"
Forme : Société Crivie Immobilière
Bilege sociel : JUNGSINAC (24900), 10 averue les Hameaux du Golf
Objet : l'acquisition, en état futur d'achtevement ou achtevée, l'apport
la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,
l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de
tous biens et droits immobilière, ainsi que de tous biens et droits immobilière, ainsi que de tous biens et droits immobilière, ainsi que de tous des entre d'active d'active l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobilière question.

immobiliers en question.

Durfe: 99 ans Capital scolal : VINGT-CNQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) composé d'apports en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'apprener préalable à l'unamimé des associés.

Gérants : Mine Agrès GAFCIA et M. Jean-Claude BLOUIN demourant au profession de l'apprener de des sociétés.

La MANAGER E EST.

Pour avis, le Notaire

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nizas (34325) du 21 avril 2022, il a été formé un Groupement Agricole d'Esclodation en Comman (CALEC.), explé par les services prifécutaux de Référaut le 1804/2022, Décomination : MADA.

Décomination : MADA.

Le groupement sera limitation : MADA.

mexon : MADA 10 nue des prairies 34320 NIZAS sement sera immatriculé auprès du Greffe du Tribunal de s de BÉZIERS.



#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

componte presibile à la déclaration d'utilité publique pour les revaux de défivition des eaux outreraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Vairon, à partir du ceptage de Vieuleses impératé sur le commune de Servit, de l'Inésuration les pétimètres de protection et des servitudes qui en découlant, portit de la communauté d'égigenération Bétiers Méditerant de profit de la communauté d'égigenération Bétiers Méditerant, au profit de la communauté d'égigenération Bétiers Méditerant, de la commune de l'approprie de la commune de l'approprie de la commune de la commune de la commune de l'approprie de la commune de la commune de la commune de l'approprie de la commune de

#### RAPPEL

Il sera procédé du vendred 8 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 13h00, soit durant 18 jours consécutifs à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du captage de Vieutesse sur la commune de Valtos, implanté sur la commune de Sentien.

Le dossier instruit par l'agence régionale de santé Occitanie a été jugé complet et régulier.

Monsieur Gérard MORENO, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Fablen DADER - chef de service qualité des milleurs à la communauté d'agglomération Bétains Méditerrarée (Téléphone : 04 99 41 33 96 ; e-mail : fablendader@bezies-mediterraree.)

Le public pourra prendre connaissances de ces dossiers aux hora d'ouverture des mairies.

Les observations des personnes intéressées pourroit être :
- consignées directement sur le registre d'enquête, déposé à la maine de Servian,
- adressées par comespondance au commissaire enquêteur :

es par correspondance eu commissaire enquêteur : Mairie de Servian "Captage de Visulesse" Place du marché 34200 SERVIAN

Il n'est pes prévu que le public communique ses observations par voie

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêtur, sur rendaz-vous, à la prédecture de l'Héraut, direction des relations avec les collectifiés locales, bureau de l'environnement et en mairie de Servian, pendant une durée d'un an à compter de la diffure de l'enquête publique.

#### RECTIFICATIF



#### SOLUTIONS DE PUBLICATION ET DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

SERVICE ANNONCES LÉGALES Marie-Laure Boyer 06 75 08 84 20

#### LA GAZETTE DE MONTPELLIER



# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Il sera procédé du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00, soit durant 18 jours consécutifs à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du captage de Vieulesse sur la commune de Valros, implanté sur la commune de Servian.

Le dossier instruit par l'agence régionale de santé Occitanie a été jugé complet et régulier.

Monsieur Gérard MORENO, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

la personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Fabien DADER – chef de service qualité des milieux à la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (Téléphone : 04 99 41 33 98 ; e-mail : fabiendader@beziers-mediterranee.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et le registre seront déposés et consultables à la mairie de Servian, siège de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissances de ces dossiers aux horaires d'ouverture des mairies.

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Servian,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

mairie de Servian « Captage de Vieulesse » Place du marché 34 290 SERVIAN

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Servian, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- vendredi 6 mai 2022 de 14h00 à 17h00,
- lundi 23 mai 2022 de 9h00 à 12h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Servian.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et en mairie de Servian, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.



#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET: AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné, Monsieur Robert MENARD, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée certifie que l'avis d'enquête publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Varlos, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a été affiché à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (QUAI QUEST – 35, boulevard de Verdun à Béziers) selon les modalités suivantes :

- affichage à compter du 28 avril et jusqu'au 23 mai 2022 inclus.

Fait à Béziers, le 28/04/2022

Robert MENARD
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers-Méditerranée

Maire de Béziers

Alignon-du-Vent - Basson - Béziere - Bezian sur Libron - Cers - Corneilhon - Certobres - Espandeilhon - Llearen-lès-Béziera Lignon-sur Orb - Montblone - Sauvion - Sérignon - Servien - Velras-Plags - Valres - Villensuve-lés-Béziers

> COMMUNAUTÉ D'AUGLUMÉRATION DÉZIERS MÉDITERRANÉE Uuci Ouest - 39, boulevard de Verdun - 08 30567 - 34536 BÉZIERS Cedex Tél, 94 67 DI 68 68 - loggle@beziers-mediterranes.fr - www.logglo.fr



# République Française Département de Il lérault

### MAIRIE DE VALROS

Valras, la 30 mai 2022

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Michtel LOUP, Maire de la Commune de Valros, certifie que l'avis d'enquête publique conjointe prédiable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des caux soulerraines en vue de l'alimentation en cau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, et à l'instauration des périmètres de protections et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziars Méditorranée, a été affiché à la parte de la mairie et sur la sita internet de la commune à compter du 25 avril et tout ou long de l'enquête soit jusqu'au 23 mai 2022, inclus.

Fait pour servir et valoir de que de droil.



Fátal de Ville - 101 Rue de la Maite 34290 VALROS - Ф 04.67.98.69.67 - 24 <u>mairic®vairos fr</u> - ⊒ <u>www.valros.fr</u>



Service Urbanisme/Elections: Mme BAUX Nathalie Tel: 04.67.39 29 65 - Fax: 04.67.39.25.87 Courtiel: urbanisme-elections@ville-servian fr

### CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Christophe THOMAS, Maire de la commune de Servian certifie que l'avis de l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en cau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Viculesse implanté sur la commune de Servian, à l'instauration des périmètres de protections et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers méditerranée, est affiché à la porte de la mairie à compter du ce jour 25 avril 2022 et tout au long de l'enquête soit jusqu'au 23 mai 2022, inclus.

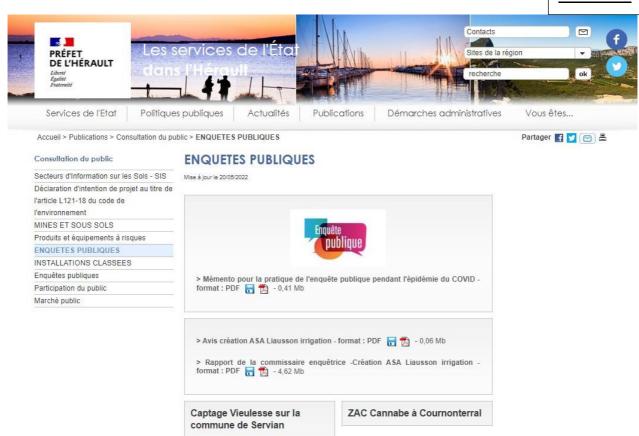
Fait pour servir et valoir ce que de droit

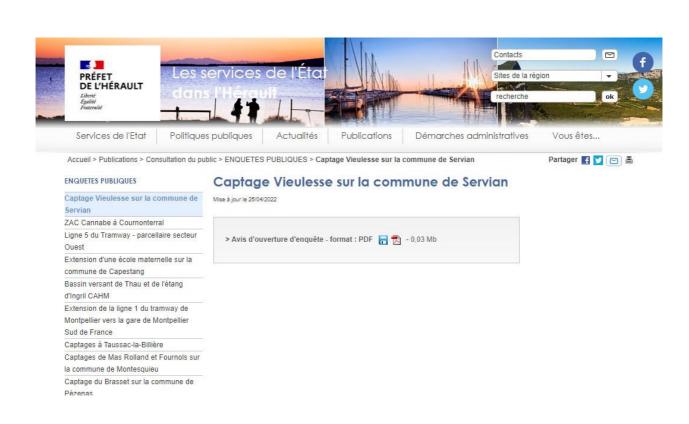
Servian, le 25 avril 2022

Le Maire Christophe THQMAS

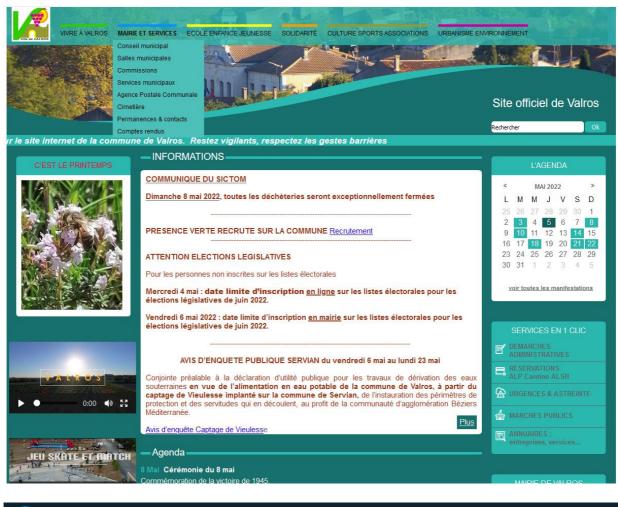
Mairie de Servian – Place du Marché - 34290 SERVIAN - tél 04.67.39.29.60 – <u>www.ville-servian.fr</u>

### Annexe 6











Occitanie > Hérault > Valros > Mairie de Valros > AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE du ve...

Facebook





### **Mairie de Valros**

Vie communale Valros (Hérault)



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE du vendredi 6 mai 2022 à 14h00 au lundi 23 mai 2022 à 12h00

Samedi 30 Avril 2022 À 08h39

vis d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Pour en savoir plus: http://www.valros.fr/fichiers/844/avis-d-enq...



Béziers, le - 7 JUIN 2022

Le Président

A

Monsieur Gérard MORENO

Direction Générale Adjointe des Services Techniques Département du Cycle de l'Eau Service Qualité des Milieux & Ouvrages

Affaire suivie par: Fabien DADER & Christelle MELLAN Poste/téléphone: 04 99 41 33 98 / 04 99 41 34 10

Objet : Observations sur le dossier de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau polable de la commune de Vairos, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

N/Réf : CM/FG N°110

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite déclarer d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent. Le dossier a été soumis à enquête publique conformément à l'article R512-14 du code de l'environnement entre le 6 mai et le 23 mai 2022.

Veuillez trouver en pièce jointe du présent courrier notre réponse aux observations rassemblées pendant l'enquête publique.

Le service Qualité des Milieux & Ouvrages de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président, le 2ème Vice-Président délégu ( à l'Eau et à l'Assainissement Gérard ABELLA.

Alignan-du-Vent - Bassan - Béziers - Boujan-sur-Libran - Cers - Cornellhan - Coulobres - Espandeilhan - Lieuran-lès-Béziers Lignan-sur-Orb - Montplana - Sauvian - Sérignan - Servian - Valras-Plage - Valras - Villeneuve-lès-Béziers

COMMUNAUTÉ D'ACCLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Quoi Quest - 39, boulevord de Verdun - CS 305 67 - 34536 BÉZIERS Cedex

Tél. 04 67 01 68 68 - logglo@beziers-mediterronee.fr - www.logglo.fr



### Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée

(département de l'Hérault)

### CAPTAGE DE VIEULESSE

Alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian.



Demande de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

Sociations.

Mémoire en réponse aux observations formulées dans le cadre de l'enquête publique (6 mai - 23 mai 2022)

Mai 2022

### MEMOIRE EN REPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULEES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 6 mai 2022. Observations de M. Loup Michel, Maire de Valros :

La qualité de l'eau, avec la présence de l'atrazine inquiète les valrossiens. Le maire reçoit des remarques régulières des citoyens. La protection du captage doit être assurée. Le VP Agglo, Gérard Abella en charge de cette problématique a été alerté et envisage 2 solutions : filtre à charbon ou mieux être raccordée à l'alimentation qui alimente désormais Montblanc. Le maire tient à souligner 2 problématiques :

- 1 Le suivi du taux d'atrazine
- 2 Que la quantité d'eau n'obère pas le développement de la commune.

Le maire insiste pour cette seconde solution d'interconnexion qui sécuriserait la commune en quantité et en qualité.

Pour mémoire : il y a eu, il y a quelques années un incident qui a obligé à une coupure d'eau pendant quelques heures.

#### Concernant l'inquiétude des valrossiens :

Les eaux distribuées sur la commune de Valros contiennent des pesticides au-delà des seuils réglementaires. En effet les analyses du contrôle sanitaire mettent en avant, depuis 2014, des dépassements des limites de qualité pour les paramètres suivants :

Deisopropylatrazine (DIA)

		INA	IBA		
Nombres de mesures	Min	Moyenne	Maximum	% de conformité	
92	0,00	0,00	0,16	04%	

· Atrazine-desethyl-deisopropyl (DEDIA)

DIDIA				
Nombres de mesures	Min	Moyenne	M axim um	%de conformité
80	0,00	0,24	0,49	6%

Somme des pesticides

Total pesticides					
Nombres de mesures	Min	Moyenne	Maximum	% de conformité	
07	0,00	0,31	0,69	92%	

Notons que ces valeurs sont largement inférieures aux valeurs sanitaires maximales définies par l'Anses égales à 60 µg/L.

#### Concernant le suivi du taux des pesticides :

Le contrôle sanitaire mis en place par l'ARS permet un suivi de tous les paramètres qualité des eaux brutes et des eaux distribuées. Les analyses sur les eaux brutes sont réalisées à la fréquence de 2 analyses par an. La population desservie par le réseau de distribution de Valros étant de l'ordre de 1600 habitants, la fréquence des analyses, conformément à l'arrêté du 11 juillet 2007, est la suivante :

Page 2 sur 5

- Analyse type P1 (point de mise en distribution): 2 analyses/an
- Analyse type P2 (point de mise en distribution): 1 analyse/an
- Analyse type D1 (distribution aux robinets): 6 analyses/an
- · Analyse type D2 (distribution aux robinets): 1 analyse/an

Notons que pour le paramètre « pesticides », présentant des dépassements, il a été mis en place un suivi renforcé avec :

- 1 analyse par mois sur les eaux au départ distribution (TTP)
- 1 analyse par mois sur les eaux du réseau de distribution (UDI)

#### Concernant les actions de reconquête de la qualité de l'eau sur Valros :

Depuis son intégration à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en 2017, c'est presque 2 millions d'euros hors taxe qui ont été investis sur la commune pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable (hors investissements réalisés sur les réseaux de distribution) :

investissement réalisés pour la gestion de la ressource et les ouvrages A⊞ de Vairos					
	2017	2018	2019	2020	2021
Travaux aux forages	212 000,00 C	191 000,00 C			
Travaux aux réservoirs	45 000,00 €	307 000,00 €	73 000,00 €		
Etude AAC et protection de la ressource			54 000,00 €	33 000,00 €	90,000,00€
Procedure réglementaire (dant DUF)			2 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Adduction de Maribiano-Vairos à la ressource Orb *	3 000,000 €	5 000,00 €	18 000,00 €	98 000,00 f.	874 000,00 f.
Total ennuel (61 IT)	280 000,00 €	500 000,00 €	147 000,00 €	137 000,00 €	970 000,00 €

 (\*) : quote part pour les études et infrasfructures communes à Montblanc et Valros. Hors coûts de raccordement spécifiques à Montblanc

Dans la continuité des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, la CABM a lancé en début d'année 2022 une étude de faisabilité pour le traitement des pesticides sur Valros. L'étude a été confiée au bureau d'étude Entech Ingénieurs Conseil et devra prendre en compte toutes les spécificités du projet. Cette étude a pour but d'accompagner la CABM dans les choix à la fois techniques et financiers pour la mise en place d'un traitement des pesticides en vu d'un retour rapide à la conformité réglementaire des eaux distribuées. Dans ce cadre, le raccordement de la commune à l'eau de Béziers sera également étudié. Par la suite, l'étude de conception sera confiée à un maître d'œuvre (fin de l'année 2022). En conséquence, nous pouvons projeter un début des travaux effectifs pour l'année 2024 dans le cas où une solution de traitement sur la commune serait retenue et en fonction des contraintes administratives préalables (dossier traitement distribution, autorisation d'un remblai en zone inondable...).

Pour information, une demande de dérogation aux limites de qualité a été faite au près des services de l'ARS afin de régulariser la phase transitoire des études et travaux conformément à l'article R. 1321-31 du Code de la santé publique.

En parallèle, le captage de Vieulesse a été classé comme « prioritaires » par le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027, il convient donc de trouver des solutions concrètes pour mettre en place des démarches pérennes de restauration de la qualité de l'eau du captage impacté par des pollutions diffuses.

Dans ce cadre la CABM a délimité l'aire d'alimentation du captage de Vieulesse et cartographié sa vulnérabilité intrinsèque vis-à-vis des pollutions diffuses (2021). Une consultation pour l'établissement d'un plan d'action sera lancée pour la fin d'année 2022. Nous pouvons projeter un début de mise en place des actions pour 2024.

La volonté de la CABM est de préserver les ressources locales. Cela permet d'une part, un partage des ressources plus équitable (ne pas prélever tous les besoins sur une seule et même ressource), cela permet également de maintenir des actions de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire concerné.

Page 3 sur 5

#### Concernant la quantité d'eau et le développement de la commune :

Dans le cadre de cette demande de DUP, les besoins en eau de la commune de Valros on été évalués jusqu'en 2050 :

Peramètre	Unité	Situation actuelle	Situation future	Situation future
Parametre	unite	(Bilan 2019)	(horizon 2027)	(hortzon 2050)
	Consommatio	n		
Consommation du jour moyen	m²/j	258		
Consommation du jour moyen de la semaine de pointe	m2/j	417		
Consommation du jour de pointe	m-//	464		
	Population			
Population totale	hah	1.644	1.770	2.12 (
Population desservie par le réseau AEP	hab	1.644	1.770	2.123
Population subarmière totale	huh	0	0	n
Population salsonnière desservie	hab	0	0	Ü
Ratio per habitant permanent	1/g/traft	157	157	157
Retio per hebitent seisonnier	lijdada	0	0	0
	Resains (consonin			
Bosoins moyons domestiques	mº/J	258	278	333
Besoins moyens agricoles, artisanaux et industriels	m/Ji	0	0	
Besoins en pointe domestiques	mVj	479	473	567
Beseins en pointe agricoles, artisanaux et industriels	m²/j	0	0	0
Estimation des volumes non comptabilisés	m <sup>2</sup> /J	11	11	11
Beseins totaux moyens	m-V)	269	289	344
Besoins totaux en pointe	m //j	450	484	578
		tion et distribution)		
Rendement	%	73,5	70	70
Indice linéaire de perte du réseau	m-V,Vkm	6.11	6.11	6.11
	théoriques globau	x (production)		
Besoins théoriques du jour moyen	m yj	.386	41.1	482
Besoins théoriques du jour moyen de la semaine de pointe	m/J			
Bessins théoriques du jour de pointe	mVj	643	691	825
Besoins futurs annuels on production	mPAm		151 000	181 000
	Volumes			
Volumes produits en mayenne	myn	50		
Volumes produits en mayenne	mVj	381		
Volumes produits le jour moyen de la semaine de pointe	m <sup>9</sup> h	50		
Volumes produks le jour moyen de la semaine de pointe	m <sup>2</sup> /J	567		
Volumes produits le jour de pointe	m Yn	50	•	-
Volumes produits le jour de pointe	m yj	6.11	•	
Volumes annuels produits	m*Van	133 338		

Les débits sollicités pour l'autorisation sont les suivants :

Débits pour lesquels l'autorisation est sollicitée				
Paramètre	Unité	Valeur		
	m²/h	50		
en moyenne	m²/j	500		
	m³/h	50		
en pointe	m³/j	1 000		
	m*/h	50		
le jour de pointe	m³/j	1 000		
annuellement	m*/an	195 000		

Les débits sollicités pour l'autorisation sont supérieurs aux besoins théoriques de 2050. La quantité d'eau n'obérera pas le développement de la commune.

### Concernant la sécurisation vis à vis des coupures d'eau

Depuis 2017, la CABM a investit dans la sécurisation de la continuité d'arrivée d'eau aux robinets des usagers. Le forage F2017 a été réalisé dans ce but. En effet, il permet une alimentation en alternance avec le forage F91. Cette configuration permet de maintenir l'alimentation en eau lors de la maintenance en cas de défaut de l'un des

Page 4 sur 5

forages. De plus, un inverseur de source a été installé sur le site des captages afin de raccorder un groupe électrogène en cas de problème d'alimentation électrique.

La future interconnexion avec l'« eau de Béziers » permettra de renforcer cette sécurisation de continuité.

Pour aller plus loin, voici une liste non exhaustive des travaux de sécurisation que la CABM a mener depuis 5 ans sur la commune de Valros :

- Ré-équiper et réhabilité le génie civil du captage F91.2017
- Ré-équiper la chambre des vannes du captage et réhabiliter le génie civil
- Sécuriser le périmètre de protection immédiate
- Renouveler la chloration et la déplacer en entrée du réservoir "neuf, de la tour"
- Sécuriser l'extérieur du réservoir "neuf de la tour"
- Poser un stabilisateur aval et créer deux services de distribution en série
- Démolition du réservoir "vieux, bassin" puis reconstruction en lieu et place
- Sécuriser l'intérieur de la chambre des vannes du réservoir de la tour

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Valros, à partir du captage de Vieulesse implanté sur la commune de Servian, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

2022